

vente en adjudication

Par Momo47, le 28/05/2022 à 13:42

Bonjour, Dans une copro de 80 lots, un copropriétaire doit 6000€ depuis longtemps. A quel seuil de dettes, le syndic et le conseil peut agir avec un avocat pour une vente en adjudication ? quelle procédure ?

Merci, Nguyen

Par youris, le 28/05/2022 à 13:50

bonjour,

le recouvrement des charges impayées est une des missions essentielles du syndic, il n'a pas besoin de l'accord de l'a.g., ni du conseil syndical.

il n'existe pas de minimum de dettes pour que le syndic intervienne.

voir ce lien:

recouvrement charges impayées en copropriété

salutations

Par Visiteur, le 28/05/2022 à 13:56

Bonjour,

Les réponses précédentes ne vous convenaient pas ?

https://www.legavox.fr/forum/droit-general/charges-impayees-proprietaire-dans-copropriete_148887_1.htm